

A.D.S. - AUX DEMENAGEURS SAVOYARDS

Société Anonyme au capital de €. 39 000

Siège social : Zone Industrielle de Bissy - 939, avenue de la Houille Blanche

73000 CHAMBERY

418 351 656 RCS CHAMBERY

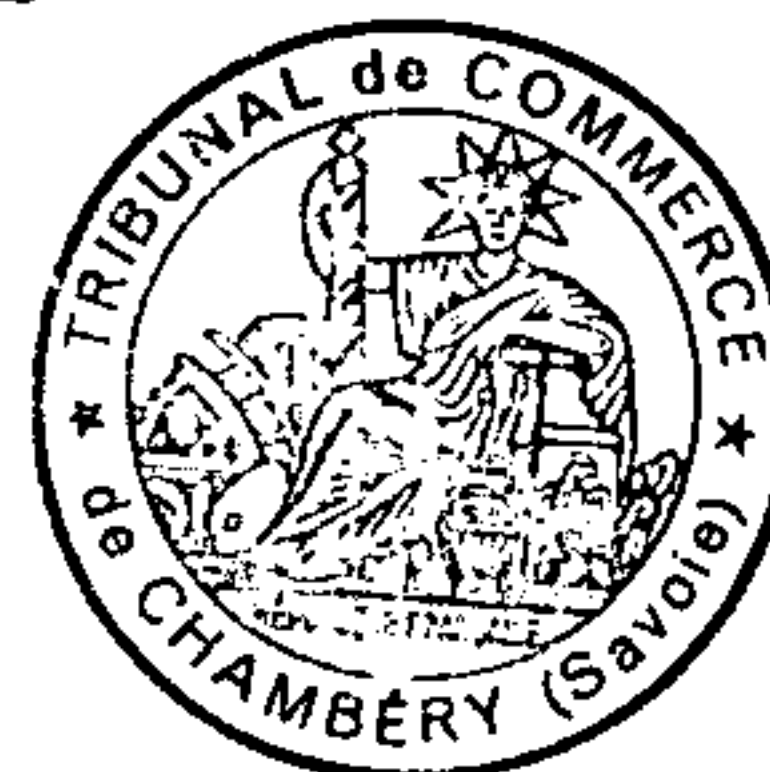
TRIBUNAL de COMMERCE
de CHAMBERY

Décret
du 16 AVR. 2004

N° 204 1055 Le Greffier,

(1998 B 146)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 MAI 2003



L'an deux mil trois,

Et le mercredi 14 mai, à 8 heures 30,

Les Actionnaires de la Société A.D.S.- AUX DEMENAGEURS SAVOYARDS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 2, rue d'Alsace 69800 SAINT PRIEST, sur convocation du conseil d'administration selon lettre recommandée adressée le 28 avril 2003 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean Jacques GUIGARD, représentant la société GUIGARD ET ASSOCIES, actionnaire majoritaire, préside la séance.

Mr Jean Jacques GUIGARD et M. ~~qui sont~~ qui sont, tant personnellement que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents à l'Assemblée, acceptant ces fonctions sont nommés Scrutateurs.

Mr Thierry HAQUENOT est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1.716 actions sur les 2 600 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet MAZARS & GUERARD TURQUIN, représenté par Monsieur Max DUMOULIN, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 28 avril 2003.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Annie DUCHATEL et de Messieurs Jean Christophe et Jean Eric DUCHATEL de leur fonctions d'administrateurs et ce, à compter du 15 mars 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, à compter rétroactivement du 15 mars 2003 :

- **Madame Valérie MACERA**
demeurant 10, boulevard de l'Europe 69110 SAINTE FOY LES LYON
en remplacement de Monsieur Jean Christophe DUCHATEL, démissionnaire.
- **Monsieur Bernard PISENTI**
demeurant 280, avenue André Philip 69003 LYON
en remplacement de Madame Annie DUCHATEL, démissionnaire.
- **Monsieur Abdel Fatah JDIRA**
demeurant La Fournelière 69510 MESSIMY
en remplacement de Monsieur Jean Eric DUCHATEL, démissionnaire.

aux fonctions d'administrateurs, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Madame Valérie MACERA et Messieurs Bernard PISENTI et Abdel Fatah JDIRA ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptibles de leur interdire d'exercer les fonctions d'administrateur de la société.

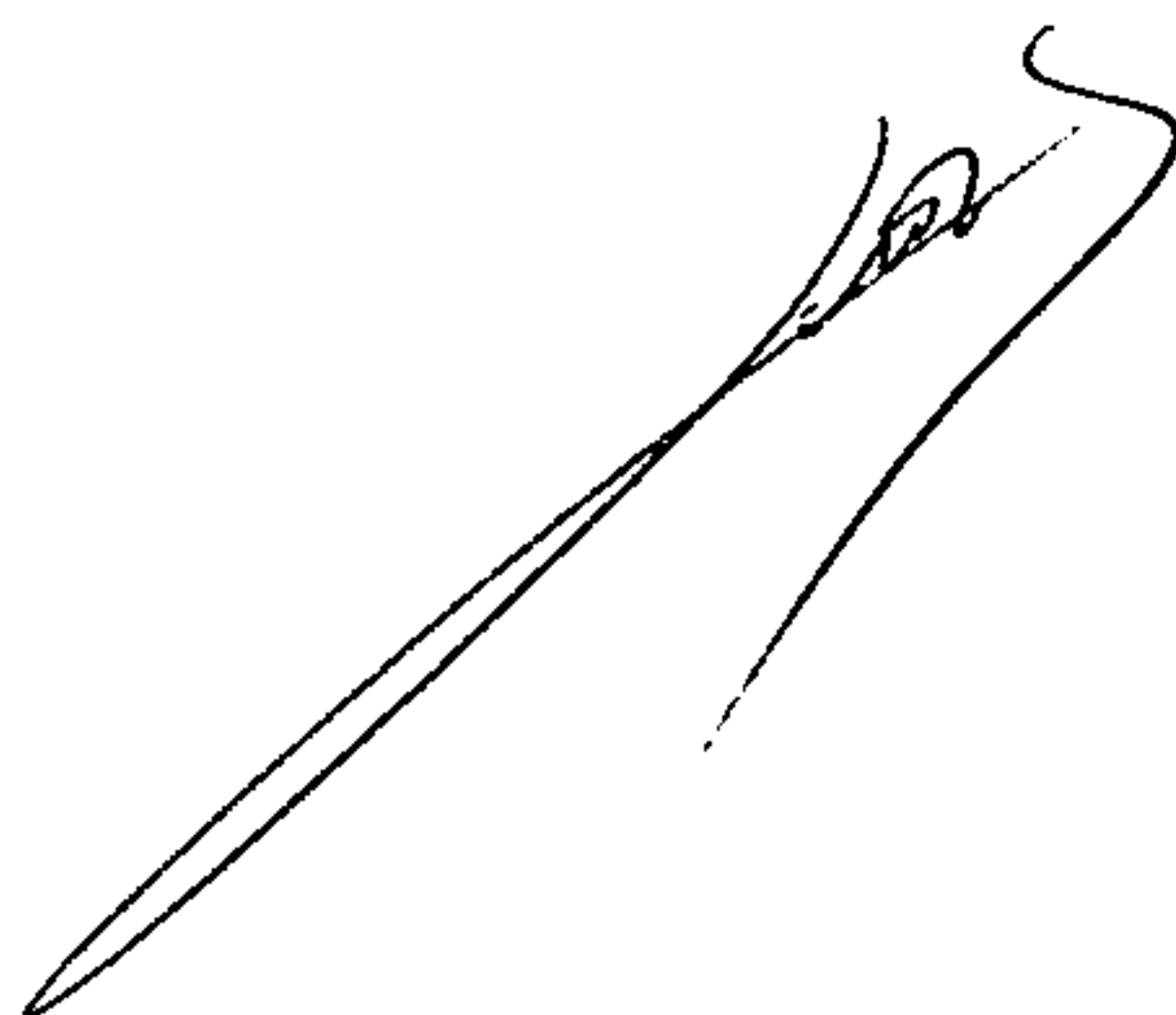
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
Jean Jacques GUIGARD

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, positioned between the 'Les Scrutateurs' and 'Le Secrétaire' labels.

A.D.S. – AUX DEMENAGEURS SAVOYARDS

Société Anonyme au capital de € 39 000

Siège social : Zone Industrielle de Bissy – 926, avenue de la Houille Blanche

73000 CHAMBERY

418 351 656 RCS CHAMBERY

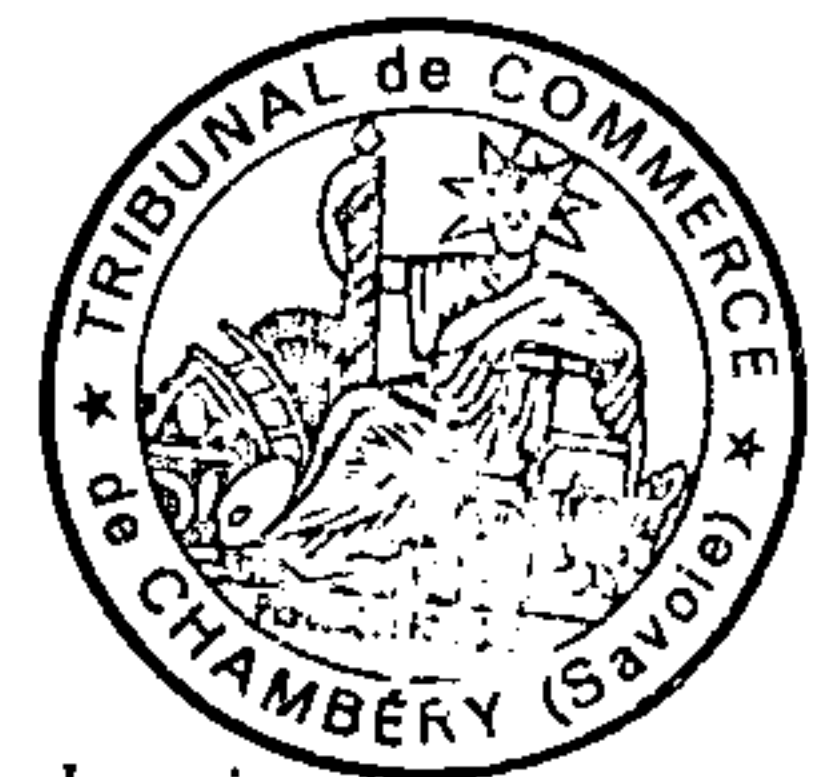
**TRIBUNAL de COMMERCE
de CHAMBERY**

DÉPÔT
du 16 AVR. 2004

N° _____ Le Greffier,



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2003



L'an deux mil trois,
Et le mercredi 14 mai,
au 2, rue d'Alsace 69800 SAINT PRIEST, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ce jour,

- Madame Valérie MACERA
- Monsieur Bernard PISENTI
- Monsieur Abdel Fatah JDIRA

désignés comme seuls Membres du Conseil d'Administration, se sont réunis à l'effet de constituer le bureau du Conseil et d'organiser la direction générale de la Société.

CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL

Désignation du Président Directeur Général

Madame Valérie MACERA est nommée Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur de la Société, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, en remplacement de Monsieur Jean Christophe DUCHATEL, démissionnaire.

Pouvoirs du Président

Madame Valérie MACERA en sa qualité de Président Directeur Général, assume sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Elle représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserves des pouvoirs que la Loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration, dans les limites de l'objet social, le Président Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.



Caution, avals ou garanties en faveur des tiers

Madame Valérie MACERA est autorisée à donner, sans l'autorisation préalable du Conseil, des cautions, avals ou garanties. Elle pourra souscrire des emprunts sans l'autorisation du Conseil dans la limite du capital social.

REMUNERATION

La rémunération du Président Directeur Général sera fixée lors d'une prochaine réunion.

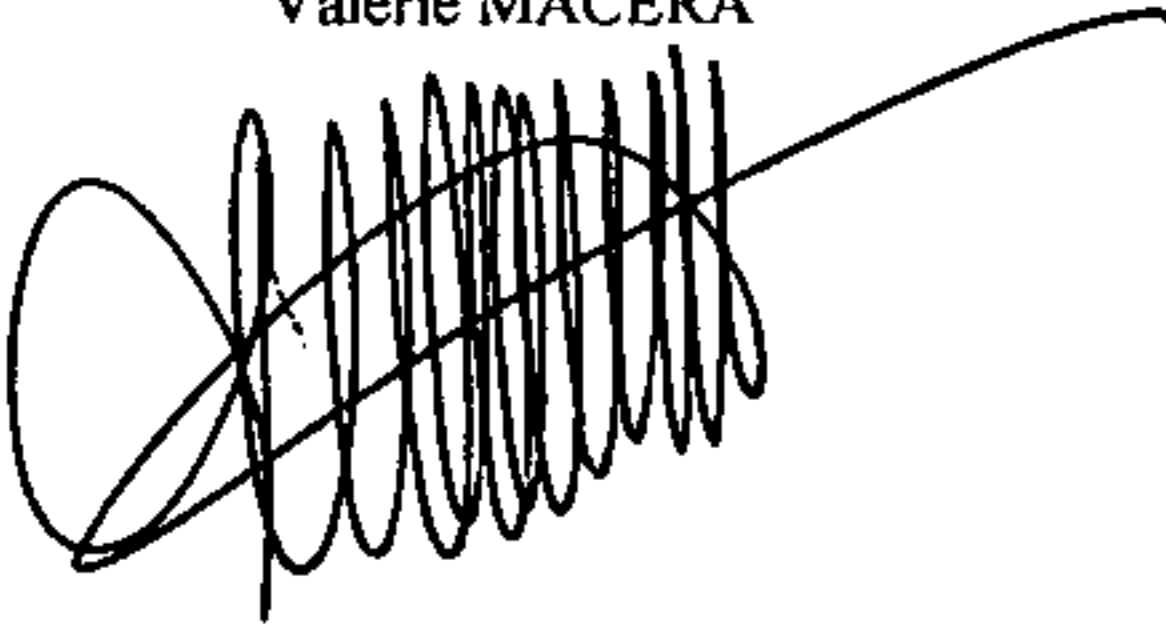
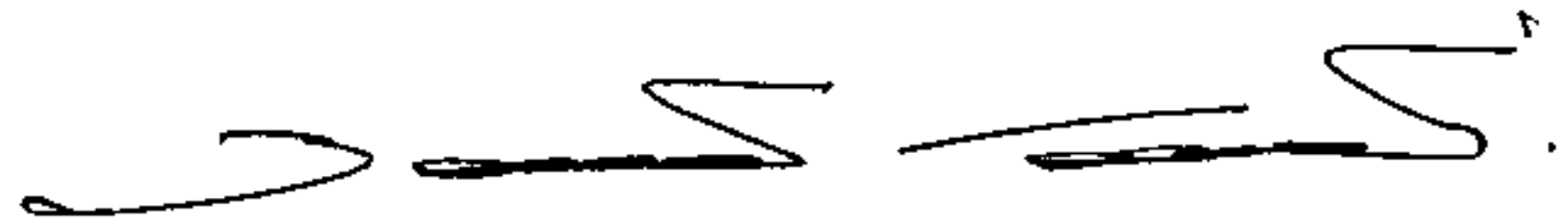
Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général en vue d'effectuer toutes formalités légales nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président
Valérie MACERA

Un Administrateur

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal strokes with some upward and downward curves, ending in a small dot.